



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
ET DE LA PÊCHE

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**  
**Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**  
**Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
**Bureau des établissements et des contrats**

1<sup>er</sup>, avenue de Lowendal, 75700 PARIS 07 SP

**Suivi par :** Jean-Luc BOULET

**Tél :** 01.49.55.55.13

**Fax :** 01.49.55.48.19

**Réf. Interne :** ENFAT/Directeur

**NOTE DE SERVICE**  
**DGER/SDESR/N2008-2124**

**Date: 13 octobre 2008**

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture  
et de la pêche  
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux  
et départementaux de l'agriculture et de la forêt  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'établissements d'enseignement agricole

📄 Nombre d'annexe : 1

**Objet : Avis de vacance de l'emploi de directeur de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse.**

**Bases juridiques :**

- Articles R. 812-10 et R. 812-11 du code rural.

**Résumé :**

Ouverture à la vacance, à compter du 15 février 2009, de l'emploi de directeur de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse.

**MOTS-CLES :** ENFAT, directeur.

**Destinataires**

Pour exécution :

Pour information :

- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt
- Directions départementales de l'agriculture et de la forêt
- Établissements d'enseignement supérieur agricole publics
- Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles,

**Avis de vacance de l'emploi de directeur de  
l'École nationale de formation agronomique de Toulouse.**

L'emploi de directeur de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse sera vacant à compter du 15 février 2009.

Cet établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche, a pour vocation la formation des professeurs certifiés de l'enseignement agricole et des professeurs de lycée professionnel agricole.

Peuvent faire acte de candidature :

- les fonctionnaires appartenant à l'un des corps d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'agriculture ayant atteint au moins le grade d'ingénieur en chef ;
- les professeurs des écoles nationales d'ingénieurs des travaux du ministère chargé de l'agriculture justifiant de cette qualité au 1<sup>er</sup> septembre 1992, date d'entrée en vigueur du décret n° 92-171 du 21 février 1992 relatif aux statuts particuliers des enseignants-chercheurs des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'agriculture, et de dix années d'activité publique d'enseignement, dont cinq ans au moins dans les écoles nationales d'ingénieurs des travaux ;
- Les personnels titulaires de direction des lycées agricoles.

Les candidats sont invités à rédiger en quelques pages (quatre ou cinq pages) leur projet pour l'établissement au cours des prochaines années en s'appuyant sur deux objectifs prioritaires pour l'enseignement agricole : la « masterisation » et la place de l'établissement dans le pôle de compétences toulousain. Dans ce document, chaque candidat définira la politique, les développements et les innovations qu'il propose ; il indiquera également la manière dont il entend assurer l'animation de la recherche, la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l'établissement et représenter celui-ci auprès de ses partenaires en Midi-Pyrénées, en France et à l'étranger.

Les candidats adresseront leur lettre de candidature, accompagnée d'un curriculum vitæ ainsi que d'un état des services et travaux accomplis, au directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de la pêche, 1<sup>er</sup>, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP avant le 31 octobre 2008 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,  
Pour le ministre et par délégation,  
le directeur général de l'enseignement et  
de la recherche

Jean-Louis BUER